

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 259

Artikel: Contre-information dans l'armée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANNÉE DU TIGRE A COMMENCÉ EN SUISSE

L'essentiel, c'est qu'il vole

L'aviation militaire donne décidément du fil à retordre aux responsables militaires et aux autorités politiques ! Après le P-16, le Mirage et le Corsair, dont l'acquisition ou l'abandon ont suscité bien des controverses, voici que le Tiger descend dans l'arène. Va-t-il à son tour dévorer les dompteurs ?

Au point de départ, la doctrine définie dans le rapport du Conseil fédéral sur la conception de la guerre aérienne. L'aviation doit assumer trois missions essentielles.

Tout d'abord, interdire l'accès de l'espace aérien national à un envahisseur, et notamment assurer la garde de la neutralité dans les airs si, comme lors des deux conflits précédents, la guerre se déroule aux portes de la Suisse : aux 35 Mirages et aux Venoms accablés d'ans et de fatigue est actuellement dévolue cette mission.

En deuxième lieu, protéger les troupes helvétiques et bombarder celles de l'adversaire : 150 Hunters,

grâce à une récente occasion, se chargent de cette tâche.

Enfin, défendre cette dernière flotte contre un ennemi qui parviendrait à franchir malgré tout la frontière, c'est-à-dire agir dans un champ d'intervention limité dans le temps et l'espace.

Après le Corsair

C'est pour remplir cette troisième fonction que le Département militaire fédéral s'est mis en quête d'un nouvel appareil, après le coup d'arrêt donné à l'acquisition d'un chasseur bombardier d'appui au sol par le refus du Conseil fédéral d'acheter le Corsair II l'an dernier. Par ce nouvel achat, les autorités militaires espèrent probablement aussi augmenter le nombre total des appareils, et obtenir, après la mise à la retraite des Venoms, une flotte aérienne totale d'au moins 300 avions. L'option prise sur le Northrop F-5E « Tiger II » a suscité diverses critiques et approbations contradictoires. On a fait remarquer avec raison que cet avion ne se compare à aucun des trois appareils cités à la même occasion, le Mirage F1C français, le F-4E/F Phantom II américain et le

Viggen JA 37 suédois. A côté de ces supersoniques dotés des perfectionnements électroniques les plus récents, et qui volent pour le moins deux fois plus vite que le son, le Tiger II, qui ne dépasse pas 1,5 mach, qui opère jusque vers 6000 mètres, conçu il y a vingt ans et acquis principalement par des armées en voie de développement (mais non par celle des Etats-Unis), fait un peu figure de parent pauvre. Mais il coûte aussi deux à trois fois moins cher que ses « concurrents », si bien que le crédit prévu, de 1 milliard à 1,5 milliard, permettrait d'en acquérir environ 90 exemplaires.

Une petite révolution

Plus qu'une affaire, ce qui vient de se passer est une petite révolution. Car, pour la première fois, nos spécialistes de l'aéronautique semblent avoir donné la préférence au rustique sur le sophistiqué, à la quantité sur la qualité.

Le fait que le Tiger est américain a probablement pesé sur le choix du Groupement de l'armement et du Département militaire, mais le lobby le plus puissant dans la décision semble bien avoir été

Contre-information dans l'armée

Récemment, le conseiller d'Etat vaudois Claude Bonnard, au cours d'une allocution prononcée devant la Société vaudoise des officiers, soulignait l'attachement de la population suisse à l'armée, un attachement, précisait le magistrat, que ne sauraient remettre en cause des « troubles engendrés par quelques farfelus ». Cette mise au point, assortie de critiques à l'égard de la presse (accusée de mal apprécier le climat réel dans l'armée) faisait écho aux bilans optimistes (largement répercutés d'ailleurs dans les journaux) des responsables militaires de notre pays, se félicitant

que 1973 ait été une année calme sur le front des écoles de recrues et des cours de répétition.

Sans vouloir assombrir le tableau, ni grossir systématiquement les agissements de « farfelus » qui s'attaquent à l'ordre militaire, il faut admettre que l'accord sur le fonctionnement de l'armée, sur son organisation, n'est pas si général que les autorités militaires et politiques puissent se reposer sur leurs lauriers et continuer sans autre sur leur lancée en minimisant systématiquement les critiques. Dans cette perspective, une contre-information a un rôle important à jouer. Le premier numéro du « Journal du comité de soldats » (éditeur responsable: Gaston Cherpillod), paru à Lausanne, ne dresse pas, par exemple, un bilan 1973 aussi rose que celui de l'état-major général.

Cette publication, née « de la nécessité d'exprimer le point de vue des soldats, d'élargir l'information sur les mouvements de résistance à l'embrigadement militaire », publie des rapports sur les écoles de recrues ou les cours de répétitions à Frauenfeld, Zurich, Niederglatt, Bülach, Kloten, Wengen, Lozone, Genève, Drognens, Payerne, Sion et Lausanne. Démonstration n'est pas faite, au long des seize pages de ce journal, que la gangrène a gagné l'armée entière, mais les faits rapportés donnent un contenu concret à des revendications bien connues.

L'ambition des comités de soldats

Les auteurs précisent que des « comités de soldats » ont vu le jour à Bâle, Zurich, Saint-Gall,

cette fois celui des économies. Nécessité ne connaît pas de loi, ou calcul machiavélique ? L'avenir le dira...

Avions ou fusées

Le choix qui se dessine dresse contre lui ceux qui estiment que la guerre du Kippour devrait nous amener à une révision déchirante de notre politique de défense aérienne. Et de tirer des difficultés que rencontrèrent les Phantoms israéliens contre les derniers nés de la famille Mig la conclusion que nous avons besoin d'un appareil doté, non d'un rayon d'action limité, mais au contraire d'un plafond d'intervention le plus développé possible, si l'on veut éviter que nos pilotes ne soient contraints d'accepter chaque fois le combat aux conditions que lui imposera n'importe quel adversaire. Ou de faire remarquer que les fusées sol-air ont anéanti cette fois la supériorité aérienne qui avait permis aux Israéliens de remporter leur victoire-éclair de juin 1967. Et de dénoncer, en conclusion, l'économie non seulement ridicule mais criminelle que la Suisse risque de faire en achetant un appareil totalement sur-

classé dans le ciel européen alors que nous pourrions investir ce crédit dans une DCA classique ou téléguidée, et dans laquelle, au surplus, nos industries d'armement ne sont pas dépourvues de connaissances.

Mais à y regarder de plus près la préoption prise en faveur du Tiger II constitue déjà un début de compromis entre les partisans de l'arme aérienne et ceux de l'arme anti-aérienne. Car, tout en admettant que nous aurons encore besoin de l'aviation pour une bonne dizaine d'années, le Conseil fédéral prévoit également de consacrer une part importante du crédit de 4,7 milliards de francs d'investissements pour la période 1974-1979 au renforcement de la DCA. Le Tiger II permet donc de poursuivre les deux buts simultanément. Les spécialistes pourront discuter à perte de vue les mérites respectifs de chaque appareil, chercher la perle rare qui correspondrait à nos possibilités financières en remplissant le plus grand nombre de tâches et de conditions, se disputer sur la valeur comparée de l'avion et de la fusée (cette dernière, comme la guerre du Kippour l'a montré, doit tout de même être généreusement employée si l'on désire obtenir un résultat). Pour nous, nous

constatons que plus l'on s'éloigne du mythe de l'avion polyvalent et ultramoderne, et plus les lacunes se font béantes entre les types d'appareils que nous pourrions acheter en fonction de nos moyens et la doctrine d'ensemble de la défense nationale. Plus grandissent aussi les doutes des responsables militaires — et probablement de la troupe — sur la valeur de l'arme aérienne.

Pour une révision de la doctrine

« Le Tiger pose aussi des problèmes », convenait, il y a quelques jours, le chef de l'Etat-major général, J.-J. Vischer, en commentant pour la presse la préoption du Département militaire fédéral. D'où le malaise actuel qui, pour être d'une autre nature que l'interrogation critique d'un nombre croissant de citoyens sur l'armée, rejoint et nourrit le doute généralisé. Un malaise qui ne sera probablement dissipé que par une révision fondamentale de la doctrine, et portant, après celle des moyens, sur les buts que l'on peut encore fixer à notre armée de façon réaliste, compte tenu des dangers réels qui peuvent encore menacer la communauté nationale.

Aarau, Berne, Bienne-Jura, Neuchâtel, Fribourg et Genève, et ne sont pas nés « dans la tête, de quelques subversifs », « mais de la volonté de ne pas laisser les murs des casernes hermétiques et de répercuter largement les luttes des soldats à l'extérieur ». Les buts proclamés de ces mouvements:

- 1) continuer la popularisation des luttes dans les casernes, dans les écoles professionnelles, les gymnases, les facultés et les quartiers.
- 2) mener un travail d'information auprès des futurs soldats et des soldats qui veulent connaître leurs droits et défendre leurs intérêts dans les E.R. et les cours de répétition.
- 3) participer à la défense des soldats victimes de la répression civile et militaire.

4) donner le point de vue des soldats et devenir un point de référence pour les luttes anti-militaristes.

Une des luttes: le refus de grader

A titre d'exemple, une des luttes présentées par le journal sous le titre: « Refus collectif de grader ». Est fait état d'une pétition lancée à l'école de recrues de Niederglatt:

« Nous, recrues de l'E.R. Transmissions 237 cp UKR de Niederglatt, avons été proposés pour une école d'aspirants sous-officiers; nous protestons énergiquement contre l'obligation qui pourrait nous être imposée — comme à notre camarade Kurt Gerber — de faire une école de sous-officier. Pour des raisons éthiques, humanitaires, poli-

tiques et financières, nous ne pouvons nous permettre de faire l'école de sous-officiers. Nous rejetons résolument les méthodes d'embrigadement et d'oppression qui s'expriment par le drill militaire; c'est pourquoi nous considérerions le fait de devoir, en tant que sous-officiers, les imposer à des recrues comme un viol psychique. Une telle contrainte est en contradiction évidente avec la liberté de conscience. Nous exigeons solidairement la suppression de cette contrainte. »

Commentaire: « La pétition est transmise au Comité de soldats de Zurich qui se charge de la faire publier très vite dans la presse quotidienne. Dès la réception de celle-ci à la caserne, la panique est générale parmi les officiers. Résultat: 16 recrues dépointées » (...)